

MOYEN-ORIENT

Face aux mouvements massifs de réfugiés, la communauté internationale doit d'abord remonter aux sources du problème

Index AI : MDE 01/05/97

Embargo : 3 septembre 1997, 01H00 GMT

« Quittez vos foyers si vous ne voulez pas mourir ». C'est une phrase que la majorité des réfugiés du Moyen-Orient n'ont entendue que trop souvent. Contraints de renoncer à leurs moyens d'existence, ils ont vu leurs vies bouleversées par des forces sur lesquels ils n'avaient aucune influence, a déclaré ce jour (3 septembre 1997) Amnesty International.

« Par opportunisme politique et par intérêt, de nombreux gouvernements du Moyen-Orient ordonnent ou cautionnent des violations des droits de l'homme, a affirmé l'Organisation. Il se passe rarement une année sans que la région ne soit le théâtre d'un nouveau flux massif de réfugiés. »

Dans son nouveau rapport intitulé Les réfugiés au Moyen-Orient. La peur, la fuite et l'exil forcé (index AI : MDE 01/01/97), publié dans le cadre de la campagne qu'elle mène actuellement en faveur des réfugiés, l'organisation de défense des droits fondamentaux évoque la situation des réfugiés au Moyen-Orient, où leur nombre est estimé à 5,6 millions. Parmi eux se trouvent des personnes isolées, des familles et des communautés entières, qui ont fui les tortures, les tueries et les campagnes de violence, de discrimination et d'intimidation dirigées contre certains groupes ethniques.

De telles atteintes aux droits de l'homme n'ont rien de nouveau dans la région. En 1948 et 1949, environ 750 000 Palestiniens ont abandonné leurs foyers lorsque l'État d'Israël a été créé. La guerre qui a opposé l'Iran et l'Irak dans les années 80 a amené des milliers de personnes à franchir les frontières des pays voisins. En 1989, quelque deux millions de réfugiés afghans se trouvaient en Iran, contraints à l'exode par la guerre civile qui ravage toujours leur pays. Au cours de la guerre du Golfe, des centaines de milliers de Koweïtiens, d'Irakiens et de ressortissants d'autres pays ont fui le Koweït et l'Irak. Environ deux autres millions d'Irakiens, kurdes et arabes, ont également pris le chemin de l'exode lorsque les forces gouvernementales irakiennes ont brutalement réprimé les soulèvements qui se sont produits dans le pays. Depuis les années 80, des centaines de ressortissants bahréinites ont été contraints à l'exil, perdant la protection de leur propre État.

« Pour les réfugiés menacés, la protection de la communauté internationale est une nécessité et un droit, a déclaré Amnesty International. La protection des réfugiés est fondée sur le principe de non-refoulement, en vertu duquel tout État est tenu de ne pas renvoyer une personne contre son gré vers un pays où elle risque d'être victime de violations des droits de l'homme.

« Les droits de nombreux demandeurs d'asile n'ont pas été respectés lorsqu'ils ont tenté de chercher refuge au Moyen-Orient ou ailleurs, a indiqué l'Organisation. En refusant de prendre en compte la situation des demandeurs d'asile, les gouvernements les condamnent, dans de nombreux cas, à la torture, voire à la mort. »

À la suite de la guerre du Golfe, le Koweït a expulsé des centaines de personnes, de nationalités irakienne et palestinienne pour la plupart, vers l'Irak. Des milliers de membres de la communauté bidun (apatrides) se sont retrouvés du côté irakien de la frontière avec le Koweït, après le cessez-le-feu, et n'ont pas été autorisés à regagner ce pays.

Des ressortissants du Moyen-Orient qui demandent asile en Europe sont confrontés à de nombreux problèmes et dangers. Certains pays restreignent l'accès des réfugiés à leur territoire. Ainsi, en 1996, Ahmad, un réfugié syrien, a été embarqué sans ménagement dans un avion, en Roumanie, et renvoyé

dans son pays. La Turquie a, pour sa part, adhéré à la Convention relative au statut des réfugiés en émettant une réserve d'ordre géographique, excluant les demandeurs d'asile non européens. De ce fait, les Irakiens et les Iraniens, qui constituent les deux groupes de réfugiés les plus nombreux en Turquie, ne sont pas reconnus en tant que tels par le gouvernement.

Les gouvernements européens ont exhorté leurs ressortissants à quitter l'Algérie car la situation y est jugée trop dangereuse. Mais ils refusent de reconnaître que les demandeurs d'asile algériens seraient menacés, eux aussi, s'ils devaient être renvoyés dans leur pays, et que leurs autorités ne sont pas en mesure de les protéger. De ce fait, les Algériens qui fuient les persécutions sont de plus en plus nombreux à se voir refuser toute protection et à être renvoyés vers une situation à haut risque.

Par ailleurs, des gouvernements du Moyen-Orient ont signé des accords bilatéraux et multilatéraux de sécurité ou « antiterroristes », permettant le refoulement ou l'expulsion de militants politiques. C'est ainsi qu'au moins neuf Bahreïnites ont été renvoyés dans leur pays par les Émirats arabes unis en juin 1996. En septembre 1996, l'Iran aurait remis plus de 35 ressortissants tués aux autorités de leur pays. En octobre 1996, le Yémen a apparemment renvoyé de force en Arabie Saoudite une vingtaine de Saoudiens. Tous ont été arrêtés à leur arrivée et risquaient vraisemblablement d'être torturés.

En Irak, les violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité irakiennes n'ont aucunement débuté avec l'invasion du Koweït en 1990. Entre 1987 et 1989, les autorités ont détruit environ 4 000 villages kurdes. Au moins 100 000 Kurdes ont "disparu" au cours du premier semestre de l'année 1988. D'autres ont été contraints à la fuite par les affrontements entre factions kurdes.

À ce jour, 490 000 Irakiens vivent en Iran, dont un grand nombre dans des camps. Seuls 30 000 des Irakiens qui s'étaient réfugiés en Turquie ont été autorisés à y rester. D'après les informations recueillies, nombre d'entre eux ont été renvoyés de force dans leur pays, à la suite d'« amnisties » irakiennes, destinées à persuader les opposants présumés du gouvernement de regagner le pays. Des centaines de personnes revenues en Irak ont été victimes de "disparitions", de tortures ou d'exécutions.

Aujourd'hui, l'Iran abrite plus de deux millions de réfugiés et constitue à ce titre le premier pays d'accueil du monde. La communauté internationale ne doit pas laisser l'Iran assumer seul cette responsabilité, uniquement parce que ce pays représente le lieu sûr le plus proche pour ces réfugiés. Par ailleurs, les tortures, les exécutions et les placements en détention à l'issue de procès iniques ont conduit des milliers d'Iraniens à chercher asile à l'étranger. Des dizaines de dissidents iraniens exilés auraient été tués par des agents de leur gouvernement. Pour les Iraniens, il devient de plus en plus difficile de trouver asile en Europe.

À l'heure actuelle, les Palestiniens constituent la première communauté de réfugiés du monde. Plus de la moitié d'entre eux n'ont droit à la citoyenneté dans aucun pays et voient leurs droits civils limités. Dans certains pays, comme le Liban, ils sont privés de certains droits tels que celui de travailler dans le secteur public. Par ailleurs, des Juifs du Moyen-Orient se sont réfugiés en Israël, parfois pour fuir les persécutions dont ils étaient victimes dans des pays comme l'Irak ou le Yémen.

« Tous les réfugiés, y compris les Palestiniens, ont le droit de regagner leur pays en toute sécurité, a déclaré Amnesty International. Le problème des réfugiés palestiniens devrait être un des volets prioritaires du processus de paix » 1

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFPI -